

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2017 A 19H30

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Dix Sept, le **29 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
30 juin 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

4ème séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN
Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme
DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M.
BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme BENOIT Marie-Hélène,
Conseillers Municipaux.

Objet : Semaine de 4 jours dans les
écoles primaires.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle
Mme DEMAIZIERE Chantal	à	Mme BENOIT Marie-Hélène
M. FOUCAL Olivier	à	M. BREGEOT Claude

N° 53/2017

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint délégué, informe le
Conseil Municipal de la possibilité donnée, par décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, aux écoles
maternelles et élémentaires publiques d'une commune de revenir à la semaine de 4 jours dès la
prochaine rentrée scolaire 2017/2018. Les enfants auraient alors classe : lundi, mardi, jeudi et
vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 dans toutes les écoles élémentaires et maternelles
excepté à l'école élémentaire du Centre où les horaires seront : 8h20 à 11h20 et 13h20 à 16h20, du
fait de la fusion ; avec maintien des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) chaque jour de 16h45
à 18h15.

Les conseils d'école et les familles consultés y sont favorables en très
grande majorité.

Le Conseil Municipal présent et représenté,
Après délibération,

Est unanime au retour de la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée
des classes ; à savoir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 dans
toutes les écoles publiques élémentaires et maternelles excepté à l'école élémentaire publique
du Centre dont les horaires seront : 8h20 à 11h20 et 13h20 à 16h20 du fait de la fusion ; avec
maintien des Nouvelles Activités Périscolaires chaque jour d'école.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,